Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604007-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

_____

Séance Publique du 30 avril 2026

_____

Objet de la délibération
COMITES CONSULTATIFS : CREATIONS ET COMPOSITIONS

Le trente avril deux mille vingt-six à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

Etaient présents :
Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Sophie LEROUX , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Laurence HERMANN , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO , Aude SPINDLER , Delphine GARDYE , Maxime MORVAN , Marie-Paola BERTRAND-HILLION , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Tiphaine SIRET , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Chloé LE THOER pouvoir à Arnaud THOMAZO, Paul-Edouard DE SALINS pouvoir à Guénaëlle LE HIN, Patrick ELIOT pouvoir à Xavier POUREAU , Pierre-Yves LETELLIER pouvoir à Stéphanie BROUTEELE .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Daniel DROUET désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secrétariat de la DGS **N° 2026.04.007**

Rapporteur : Xavier POUREAU

NOTE DE SYNTHÈSE

En application de l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Ils peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics.

Le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales, des habitants.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les politiques publiques, services publics et équipements de proximité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604007-DE

Pour accompagner la mise en œuvre de ses orientations, la municipalité d'Hennebont souhaite reconduire les comités consultatifs préexistants et par ailleurs, en créer de nouveaux, dont l'objet et le périmètre d'intervention sont présentés ci-dessous.

Chacun de ces nouveaux comités sera piloté par un élu, Président. Il pourra être accompagné d'un vice-président issu du conseil municipal, voire d'un second issu de la société civile.
Le comité comporte 3 collèges :

- Un collège d'élus : 3 de la majorité et 2 des minorités
- Un collège d'experts ou personnes qualifiées, *5 maximum*, dont des associations ;
- Un collège d'usagers : *15 maximum*

Les collèges d'experts et d'usagers seront désignés par l'exécutif du comité : Président, Vice-Président et collège d'élus).

Un agent référent accompagnera chaque comité.

Objectif de fonctionnement :

- Première phase, durée 3 à 6 mois : recueillir les attentes des usagers et leurs propositions.
- Deuxième phase, durée 3 à 6 mois : analyser les besoins exprimés et dégager des pistes de réponses, pour aboutir à des propositions de solutions qui seront présentées à la municipalité.

A la fin du cycle 1ère et 2ème phase, le comité est soit mis en sommeil, soit relancé pour un nouveau cycle sur une autre problématique.

Le Comité « Santé »
Ce comité a pour objectif "la santé pour tous". Il s'occupera en tout premier lieu de porter le projet maison de santé pluriprofessionnelle. En lien avec l'Agence Régionale de Santé et Lorient Agglomération, le comité définira des recommandations Il définira des recommandations pour une politique santé à l'échelle de la commune en prenant en compte les différents acteurs du monde médical et paramédical : médecins de ville, centre de santé "Stétho'scop", maison médicale de garde, centre de médecine du sport, paramédicaux, etc. Il intègrera dans sa réflexion les thèmes de la solidarité, du handicap, des seniors.

Le Comité « Sports ».
Le sport est une composante importante de la ville de Hennebont. Le nombre important d'associations et la qualité des résultats obtenus doivent être accompagnés par une politique de mise en place d'équipements de qualité.
A cet effet, et s'appuyant sur l'inventaire des équipements, le Comité listera les attentes immédiates et les souhaits à terme des usagers et des associations. En lien avec l'OMS, il définira une politique générale d'animation et de développement de la pratique sportive à tous les âges. Il définira également les besoins et un calendrier de mise à niveau des équipement existants et la réalisation d'équipements nouveaux.

Le Comité « Animations ».
Ce comité a pour vocation l'animation de la ville par la mobilisation des associations autour du tourisme, de la culture, du patrimoine, du sport, …. Il assurera le recueil des attentes et des propositions des associations hennebontaises, afin de dégager des idées d'animation. Il proposera la création d'un Office Municipal d'Animation, définira ses objectifs, ses moyens, sa composition et les missions qui pourraient lui être confiées.

Le Comité « réseau urbain »
Ce comité a pour objectif de traiter les problématiques liées à la circulation automobile, au stationnement, aux transports en commun. Pour chacun de ces 3 domaines, il prendra en compte les résultats des études déjà menées ou en cours à Lorient Agglomération et au Département. Il recueillera les demandes des usagers, les besoins de la collectivité, analysera le contexte et les difficultés et proposera des solutions.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604007-DE

Le Comité « quartiers »
Chaque quartier, chaque rue fait face à des problèmes spécifiques, d'aménagement, de circulation, etc., et a des attentes en matière de services et d'animations. Le comité recueillera les demandes, établira une cartographie des besoins par secteur, proposera des solutions et assurera un suivi des réalisations.

Le Comité « déplacement doux »
Une évolution progressive se fait en faveur des déplacements doux, que la commune se doit d'accompagner. A cet effet, le comité conduira une analyse du réseau cyclable, et l'inventaire des manques et des points critiques, proposera un plan global d'aménagement et un calendrier de réalisation. Le comité portera également son attention sur le réseau piétonnier, les difficultés de déplacement pour les personnes à mobilité réduite, et proposera des solutions.

Les modalités d'inscription dans le dispositif
Un Appel à candidature sera réalisé sur chacun des supports de communication de la commune et dans la presse. Les personnes ou associations qui seront retenues pour participer à ces comités recevront un courrier de confirmation de leur participation.

Les comités consultatifs conservés sont les suivants :
- Le Comité Consultatif des Usagers du Domaine Public (CCUDP),
- Le Comité Consultatif pour la Transition Ecologique,
- Le Comité Consultatif de la Culture et la Langue Bretonnes (CCLB),
- Le Comité Consultatif des usagers de la Restauration Municipale (CCURM),
- Le Comité Consultatif du Handicap,
- Le Comité d'éthique pour la vidéo protection.

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des transports, articles R 5314-17 à R 5314-20,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** la création et la composition des représentations du Conseil Municipal au sein des Comités Consultatifs comme indiqué ci-après :

CREATIONS DE COMITES	
Comité "Santé"	Présidente : Aude SPINDLER Vice-Président : Patrick ELIOT 1 membre de la société civile : 2ème vice-président Collège d'élus : Guénaëlle LE HIN Chloé LE THOER Clémence PIERRON Catherine LE CARRER – Nadia SOUFFOY Collège d'experts ou personnes qualifiées Collège d'usagers

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604007-DE

Comité "Sports"	Présidente : Delphine GARDYE Vice-Président : Matthieu LE GOFF 1 membre de la société civile : 2ème vice-président Collège d'élus : Stéphanie BROUTEELE Maxime MORVAN Léa THOMAZO Pierre-Yves LE BOUDEC – Nadia SOUFFOY Collège d'experts ou personnes qualifiées Collège d'usagers
Comité "Animations"	Présidente : Stéphanie BROUTEELE Vice-Présidente : Léa THOMAZO 1 membre de la société civile : 2ème vice-président Collège d'élus : Laurence HERMANN - Matthieu LE GOFF - Sophie LEROUX Pierre-Yves LE BOUDEC – Valérie MAHÉ Collège d'experts ou personnes qualifiées Collège d'usagers
Comité "Réseau Urbain"	Président : Daniel DROUET Vice-Président : Xavier POUREAU 1 membre de la société civile : 2ème vice-président Collège d'élus : Paul-Edouard DE SALINS- Jean-Yves JACQ - Jacques VAUDRON Julien JAMBET – Serge TANGUY Collège d'experts ou personnes qualifiées Collège d'usagers
Comité "Quartiers"	Président : Xavier POUREAU Vice-Président : Chloé LE THOER 1 membre de la société civile : 2ème vice-président Collège d'élus : Maxime MORVAN - Aude SPINDLER - Jacques VAUDRON Tiphaine SIRET – Pascal LE LIBOUX Collège d'experts ou personnes qualifiées Collège d'usagers
Comité "Déplacement doux"	Présidente : Marie-Paola BERTRAND-HILLION Vice-Présidente : Clémence PIERRON 1 membre de la société civile : 2ème vice-président Collège d'élus : Paul-Edouard DE SALINS – Marie-Cécile PELLEGRINI – Jean-Pierre YBERT Pierre-Yves LE BOUDEC – Serge TANGUY Collège d'experts ou personnes qualifiées Collège d'usagers

COMITES CONSULTATIFS RECONDUITS	
Comité Consultatif des Usagers du Domaine Public (CCUDP)	Monsieur le Maire 1- Xavier POUREAU 2- Maxime MORVAN 3- Jean-Yves JACQ 4- Pierre-Yves LE BOUDEC

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604007-DE

	5- Valérie MAHÉ 1 représentant de l'Office du Tourisme 2 représentants des associations 2 usagers
Comité Consultatif Culture et Langue Bretonnes (CCLB)	Monsieur le Maire 1- Guénaëlle LE HIN 2- Jacques VAUDRON 3- Laurence HERMANN 4- Tiphaine SIRET 5- Pascal LE LIBOUX 4 usagers Associations bretonnantes hennebontaises, associations bretonnantes extra communales, institutions – organismes – partenaires, associations de parents d'élèves hennebontaises des établissements scolaires ayant une filière bilingue, personnes qualifiées dont le nombre de membres sera déterminé ultérieurement.
Comité Consultatif pour la Transition Écologique	Monsieur le Maire Matthieu LE GOFF – BERTRAND-HILLION Marie-Paola Pierre-Yves LE BOUDEC - Pascal LE LIBOUX 10 citoyens 3 associations
Comité Consultatif des Usagers de la Restauration Municipale* (CCURM*)	Monsieur le Maire <u>Titulaires</u> 1-Aude SPINDLER 2-Marie-Paola BERTRAND-HILLION 3-Clémence PIERRON 4- Valérie MAHÉ Usagers : désignés par l'école <u>Suppléants</u> 1-Maxime MORVAN 2-Delphine GARDYE 3-Patrick ELIOT 4-Catherine LE CARRER
Comité Consultatif du Handicap	Monsieur le Maire 1-Xavier POUREAU 2-Guénaëlle LE HIN 3-Laurence HERMANN 4-Laure LE MARÉCHAL (suppléante : Nadia SOUFFOY) 4 représentants des personnes atteintes de handicap, 4 des représentants d'associations œuvrant dans ce secteur avec notamment des institutions spécialisées présentes sur le territoire, Services municipaux

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604007-DE

Comité éthique pour la vidéo protection	Monsieur le Maire Vice-Président = Maxime MORVAN 1-Xavier POUREAU 2-Valérie RABASTE 3-Marie-Cécile PELLEGRINI 4-Tiphaine SIRET 5- Serge TANGUY Agents territoriaux 3 Personnalités qualifiées

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr